FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13/06/19

La FNAIM défend les agents immobiliers et assigne « De Particulier à Particulier »

La Fédération Nationale de l'Immobilier vient d'assigner la société « De Particulier à Particulier » à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris le 20 juin prochain pour dénigrement de la profession d'agent immobilier et exercice illicite de l'activité d'agent immobilier sans détention de la carte professionnelle.

Cette décision fait suite notamment aux propos tenus par Corinne JOLLY, Présidente de PAP, qui a dénigré ouvertement le 17 janvier dernier au micro de France Info les services proposés par les agents immobiliers allant même jusqu'à répondre « *Oui* » à la question du journaliste « *Voulez-vous la mort des agences ?* ».

La FNAIM fait notamment valoir que le nouveau service promu par PAP est illicite au regard des dispositions de la loi Hoguet et de son décret d'application, car PAP se présente comme une société offrant un service identique à celui fourni par les agents immobiliers.

Sous réserve de l'appréciation du juge, ces deux éléments justifient l'assignation de PAP par la FNAIM, en réparation du préjudice moral subi. La Fédération se réserve en outre le droit de solliciter la réparation de son préjudice économique.

Télécharger la brève

ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet

Entamons une discussion !

@jmtorrollion @FNAIM

Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

galivel@galivel.com - **01 41 05 02 02**